

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Transat A.T. inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La responsabilité de la direction à ces égards comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les IFRS et avec les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers.

La Société et ses filiales se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers et du rapport de gestion.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit, nommé par le conseil d'administration et dont tous les membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières, révise les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés figure à la page suivante.

Le président du conseil,
président et chef de la direction



Jean-Marc Eustache

Le vice-président, finances et administration
et chef de la direction financière



Denis Pétrin

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Transat A.T. inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2016 et 2015, et les états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Transat A.T. inc. aux 31 octobre 2016 et 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada

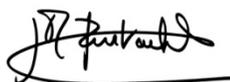
Le 14 décembre 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A121006

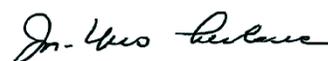
TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | 2016 \$ | 2015 \$ |
|---|------------------|------------------|
| ACTIFS | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 363 664 | 336 423 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés <i>[note 5]</i> | 292 131 | 367 199 |
| Clients et autres débiteurs <i>[note 6]</i> | 105 003 | 129 223 |
| Impôts sur le résultat à recevoir | 24 758 | 1 800 |
| Stocks | 12 354 | 9 079 |
| Charges payées d'avance | 58 657 | 80 318 |
| Instruments financiers dérivés <i>[note 7]</i> | 18 318 | 25 277 |
| Partie courante des dépôts | 13 067 | 18 298 |
| Actifs courants | 887 952 | 967 617 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés <i>[note 5]</i> | 46 450 | 44 900 |
| Dépôts <i>[note 8]</i> | 28 977 | 40 603 |
| Impôts sur le résultat à recevoir <i>[note 21]</i> | 15 100 | 15 100 |
| Actifs d'impôt différé <i>[note 21]</i> | 15 055 | 32 939 |
| Immobilisations corporelles <i>[note 11]</i> | 134 959 | 133 502 |
| Goodwill <i>[note 12]</i> | — | 99 527 |
| Immobilisations incorporelles <i>[note 12]</i> | 50 327 | 79 863 |
| Instruments financiers dérivés <i>[note 7]</i> | 199 | 296 |
| Placement dans une entreprise associée <i>[note 13]</i> | 97 668 | 97 897 |
| Autres actifs | 733 | 1 520 |
| Actifs non courants | 389 468 | 546 147 |
| | 1 277 420 | 1 513 764 |
| PASSIFS | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs <i>[note 14]</i> | 247 795 | 355 656 |
| Partie courante de la provision pour remise en état des aéronefs loués | 16 232 | 17 281 |
| Impôts sur le résultat à payer | 976 | 1 431 |
| Dépôts de clients et revenus différés | 409 045 | 489 622 |
| Instruments financiers dérivés <i>[note 7]</i> | 21 358 | 23 188 |
| Passifs courants | 695 406 | 887 178 |
| Provision pour remise en état des aéronefs loués <i>[note 15]</i> | 24 629 | 25 681 |
| Autres passifs <i>[note 17]</i> | 88 011 | 52 026 |
| Instruments financiers dérivés <i>[note 7]</i> | — | 15 |
| Passifs d'impôt différé <i>[note 21]</i> | 4 988 | 11 612 |
| Passifs non courants | 117 628 | 89 334 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital-actions <i>[note 18]</i> | 214 250 | 218 134 |
| Provision pour paiements fondés sur des actions | 17 849 | 17 105 |
| Résultats non distribués | 218 821 | 263 812 |
| Profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie | 2 211 | 14 960 |
| Montant cumulé des écarts de change | 11 255 | 23 241 |
| | 464 386 | 537 252 |
| | 1 277 420 | 1 513 764 |

Engagements et éventualités *[note 24]*
Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés
Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

| Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action) | 2016 \$ | 2015 \$ |
|---|------------------|------------------|
| Activités poursuivies | | |
| Revenus | 2 889 646 | 2 897 950 |
| Charges d'exploitation | | |
| Coûts liés à la prestation de services touristiques | 1 309 430 | 1 260 250 |
| Salaires et avantages du personnel <i>[notes 19 et 23]</i> | 346 899 | 340 280 |
| Carburant d'aéronefs | 329 784 | 440 804 |
| Entretien d'aéronefs | 178 317 | 146 006 |
| Loyer d'aéronefs | 135 813 | 98 859 |
| Frais d'aéroports et de navigation | 128 695 | 117 862 |
| Commissions | 92 018 | 95 170 |
| Autres | 341 504 | 305 156 |
| Quote-part du résultat net d'une entreprise associée <i>[note 13]</i> | (6 342) | (7 045) |
| Amortissement <i>[note 19]</i> | 50 038 | 45 817 |
| Éléments spéciaux <i>[note 20]</i> | 13 825 | — |
| | 2 919 981 | 2 843 159 |
| Résultat d'exploitation | (30 335) | 54 791 |
| Coûts de financement | 1 669 | 1 775 |
| Revenus du financement | (6 996) | (7 576) |
| Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés | (6 901) | 1 391 |
| Gain de change sur les éléments monétaires non courants | (1 284) | (2 531) |
| Perte sur cession d'une filiale <i>[note 10]</i> | 843 | — |
| Dépréciation d'actifs <i>[note 12]</i> | 79 708 | — |
| Résultat avant charge d'impôts | (97 374) | 61 732 |
| Impôts sur le résultat (récupération) <i>[note 21]</i> | | |
| Exigibles | (17 188) | 14 041 |
| Différés | 6 345 | (1 628) |
| | (10 843) | 12 413 |
| Résultat net lié aux activités poursuivies | (86 531) | 49 319 |
| Activités abandonnées | | |
| Résultat net lié aux activités abandonnées <i>[note 9]</i> | 49 772 | (2 355) |
| Résultat net de l'exercice | (36 759) | 46 964 |
| Résultat net attribuable aux : | | |
| Actionnaires | (41 748) | 42 565 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 4 989 | 4 399 |
| | (36 759) | 46 964 |
| Résultat par action des activités poursuivies <i>[note 18]</i> | | |
| De base | (2,48) | 1,17 |
| Dilué | (2,48) | 1,16 |
| Résultat par action <i>[note 18]</i> | | |
| De base | (1,13) | 1,11 |
| Dilué | (1,13) | 1,10 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

| Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | 2016 \$ | 2015 \$ |
|--|------------------|----------------|
| Résultat net lié aux activités poursuivies | (86 531) | 49 319 |
| Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies | | |
| Éléments qui seront reclassés en résultat net | | |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie | (42 803) | (65 478) |
| Reclassement en résultat net | 25 723 | 70 944 |
| Impôts différés <i>[note 21]</i> | 4 589 | (1 506) |
| | (12 491) | 3 960 |
| Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères | (13 673) | 19 707 |
| Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat net | | |
| Avantages de retraite – pertes actuarielles nettes <i>[note 23]</i> | (3 230) | 388 |
| Impôts différés <i>[note 21]</i> | 870 | (101) |
| | (2 360) | 287 |
| Total des autres éléments du résultat global | (28 524) | 23 954 |
| Résultat global lié aux activités poursuivies | (115 055) | 73 273 |
| Résultat net lié aux activités abandonnées <i>[note 9]</i> | 49 772 | (2 355) |
| Autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées | 1 093 | (1 241) |
| Résultat global lié aux activités abandonnées | 50 865 | (3 596) |
| Résultat global de l'exercice | (64 190) | 69 677 |
| Attribuable aux : | | |
| Actionnaires | (69 811) | 61 738 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 5 621 | 7 939 |
| | (64 190) | 69 677 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Cumul des autres éléments du résultat global | | | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|--|---|---|--------------------------------|---|--|--|----------------|---|----------------------------------|
| | Capital- actions | Provision pour paiements fondés sur des actions | Résultats non distribués | Profit latent sur les couvertures de flux de trésorerie | Montant cumulé des écarts de change | Cumul des AÉRG liés aux actifs détenus en vue de la vente | Total | | |
| (en milliers de dollars canadiens) | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 31 octobre 2014 | 224 679 | 15 444 | 227 872 | 11 712 | 3 239 | — | 482 946 | — | 482 946 |
| Résultat net de l'exercice | — | — | 42 565 | — | — | — | 42 565 | 4 399 | 46 964 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | (537) | 3 248 | 16 462 | — | 19 173 | 3 540 | 22 713 |
| Résultat global de l'exercice | — | — | 42 028 | 3 248 | 16 462 | — | 61 738 | 7 939 | 69 677 |
| Émission sur le capital autorisé | 973 | — | — | — | — | — | 973 | — | 973 |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions | — | 1 661 | — | — | — | — | 1 661 | — | 1 661 |
| Rachat d'actions | (7 518) | — | (1 906) | — | — | — | (9 424) | — | (9 424) |
| Dividendes | — | — | — | — | — | — | — | (4 221) | (4 221) |
| Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle | — | — | (4 182) | — | — | — | (4 182) | 4 182 | — |
| Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle | — | — | — | — | — | — | — | (4 360) | (4 360) |
| Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle | — | — | — | — | 3 540 | — | 3 540 | (3 540) | — |
| | (6 545) | 1 661 | (6 088) | — | 3 540 | — | (7 432) | (7 939) | (15 371) |
| Solde au 31 octobre 2015 | 218 134 | 17 105 | 263 812 | 14 960 | 23 241 | — | 537 252 | — | 537 252 |
| Résultat net de l'exercice | — | — | (41 748) | — | — | — | (41 748) | 4 989 | (36 759) |
| Autres éléments du résultat global | — | — | (2 360) | (12 491) | (14 305) | 1 093 | (28 063) | 632 | (27 431) |
| Résultat global de l'exercice | — | — | (44 108) | (12 491) | (14 305) | 1 093 | (69 811) | 5 621 | (64 190) |
| Émission sur le capital autorisé | 1 219 | — | — | — | — | — | 1 219 | — | 1 219 |
| Exercice d'options | 577 | (177) | — | — | — | — | 400 | — | 400 |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions | — | 921 | — | — | — | — | 921 | — | 921 |
| Rachat d'actions | (5 680) | — | (1 427) | — | — | — | (7 107) | — | (7 107) |
| Dividendes | — | — | — | — | — | — | — | (4 335) | (4 335) |
| Activités abandonnées | — | — | (336) | (258) | 1 687 | (1 093) | — | — | — |
| Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle | — | — | 1 049 | — | — | — | 1 049 | (1 049) | — |
| Autres variations du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle | — | — | (169) | — | — | — | (169) | 169 | — |
| Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle | — | — | — | — | — | — | — | 226 | 226 |
| Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle | — | — | — | — | 632 | — | 632 | (632) | — |
| | (3 884) | 744 | (883) | (258) | 2 319 | (1 093) | (3 055) | (5 621) | (8 676) |
| Solde au 31 octobre 2016 | 214 250 | 17 849 | 218 821 | 2 211 | 11 255 | — | 464 386 | — | 464 386 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

| Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | 2016 \$ | 2015 \$ |
|---|----------------|-----------------|
| ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | |
| Résultat net lié aux activités poursuivies | (86 531) | 49 319 |
| Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds : | | |
| Amortissements | 50 038 | 45 817 |
| Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés | (6 901) | 1 391 |
| Gain de change sur les éléments monétaires non courants | (1 284) | (2 531) |
| Perte sur cession d'une filiale | 843 | — |
| Dépréciation d'actifs | 79 708 | — |
| Quote-part du résultat net d'une entreprise associée | (6 342) | (7 045) |
| Impôts différés | 6 345 | (1 628) |
| Avantages du personnel | 2 657 | 2 602 |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions | 921 | 1 661 |
| | 39 454 | 89 586 |
| Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel | 5 181 | 2 731 |
| Variation nette de la provision pour remise en état des aéronefs loués | (2 101) | 13 841 |
| Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels | 1 027 | 2 834 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | 43 561 | 108 992 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels | (70 754) | (55 140) |
| Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés | (1 550) | (5 420) |
| Contrepartie reçue pour une filiale cédée, net de la trésorerie cédée | 200 | — |
| Cession des activités abandonnées [note 9] | 68 048 | — |
| Dividende reçu d'une entreprise associée | 9 149 | 6 706 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | 5 093 | (53 854) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Produit de l'émission d'actions | 1 619 | 973 |
| Rachat d'actions | (7 107) | (9 424) |
| Dividendes d'une filiale versés à un actionnaire sans contrôle | (4 335) | (4 221) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | (9 823) | (12 672) |
| Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (12 132) | 3 402 |
| Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies | 26 699 | 45 868 |
| Variation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées [note 9] | 542 | (18 332) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 336 423 | 308 887 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 363 664 | 336 423 |
| Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles) | | |
| Impôts sur les bénéfices payés (récupérés) | 8 162 | 24 952 |
| Intérêts payés | 514 | 513 |

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

31 octobre 2016 et 2015

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

Note 1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Transat A.T. inc., [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto. Depuis le 16 novembre 2015, les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à droit de vote de catégorie B de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous un seul symbole, soit « TRZ ».

La Société est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages vacances dans le secteur touristique. Au 31 octobre 2016, le cœur de son organisation est formé d'un voyageur implanté au Canada, lequel est intégré verticalement avec ses autres services de transport aérien, de distribution, à travers un réseau dynamique d'agences de voyages, de services à valeur ajoutée offerts à destination et d'hôtellerie.

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 14 décembre 2016.

Note 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [«IFRS»], publiées par l'International Accounting Standards Board [«IASB»] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous «actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net» qui ont été évalués à la juste valeur.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

FILIALES

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;

- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;
- pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la tranche du résultat net et de l'actif net dans les filiales qui ne sont pas détenues exclusivement par la Société, sont présentées séparément dans les capitaux propres à l'état de la situation financière consolidé. Les participations ne donnant pas le contrôle assorties d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent sont reclassées des capitaux propres au passif, présumant ainsi l'exercice de l'option. La valeur comptable des participations reclassées est également ajustée à hauteur de leur valeur de rachat estimative. Toute variation de la valeur de rachat estimative est comptabilisée à titre de transactions sur les capitaux propres dans le résultat non distribué.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes comptables compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

PLACEMENT DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, sans la contrôler. Le placement de la Société dans une entreprise associée est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;
- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et l'entité sous influence notable sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans cette entité et les pertes sont éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

CONVERSION DES DEVICES

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste «Montant cumulé des écarts de change» dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée au compte de résultat consolidé.

ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

STOCKS

Les stocks, composés principalement de fournitures et de pièces d'aéronefs, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

| | |
|---|----------------------------|
| Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de rechange et pièces de rechange durables | 5 à 10 ans, ou usure |
| Équipement et mobilier de bureau | 3 à 10 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail ou d'utilité |
| Édifice administratif | 10 à 45 ans |

La flotte compte les aéronefs acquis et les améliorations apportées aux aéronefs loués en vertu de contrats de location simple. Une partie du coût d'un aéronef acquis est répartie à la sous-catégorie «entretiens majeurs», laquelle est afférente aux coûts de remise en état des cellules, des moteurs et des trains d'atterrissage, et le montant résiduel du coût est réparti aux aéronefs. Les aéronefs et les entretiens majeurs sont amortis en tenant compte de leur valeur résiduelle estimative prévue. Les aéronefs sont amortis sur une base linéaire sur des périodes de 7 à 10 ans et les entretiens majeurs, selon le type d'entretien, sont amortis sur une base linéaire ou en fonction de l'utilisation de l'aéronef correspondant jusqu'au prochain entretien majeur afférent, ou sur leur durée d'utilité attendue. Les coûts des entretiens majeurs subséquents sont incorporés au coût de l'actif à titre d'entretiens majeurs et amortis selon leur type. Les coûts des autres entretiens, y compris les réparations imprévues, sont comptabilisés en résultat net lorsque ceux-ci sont engagés. Les améliorations apportées aux aéronefs loués en vertu de contrats de location simple sont amorties sur une base linéaire sur la durée du bail ou la durée d'utilité correspondante, selon la plus courte de ces deux durées.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et ajustées au besoin.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement et est comptabilisé au coût moins la dépréciation cumulée. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, réparti à chaque unité génératrice de trésorerie [«UGT»] de la Société qui devrait profiter du regroupement, peu importe si d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise sont attribués à ces unités.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

| | |
|-------------------|------------|
| Logiciels | 3 à 10 ans |
| Listes de clients | 7 à 10 ans |

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, composées principalement de marques de commerce, ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement, soit individuellement ou au niveau de l'UGT. La durée d'utilité indéterminée est revue au minimum annuellement pour déterminer si l'appréciation de la durée d'utilité indéterminée demeure justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée se fait de façon prospective.

CONTRAT DE LOCATION SIMPLE ET AVANTAGES INCITATIFS DIFFÉRÉS

Les contrats de location dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété de l'actif ne sont pas transférés à la Société sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements de contrats de location simple sont comptabilisés en tant que charge sur une base linéaire sur la durée du bail connexe.

Les avantages incitatifs différés sont des montants reçus des propriétaires et des congés de loyers. Ils sont comptabilisés avec les autres passifs et sont amortis sur la durée du bail initial sur une base linéaire en diminution de la charge d'amortissement.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs à l'exception des sommes à recevoir de l'état, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'état, la dette à long terme, les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative et les options de vente détenues par les participations ne donnant pas le contrôle.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances ou autres passifs financiers. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace. Le classement est déterminé par la direction au moment de la comptabilisation initiale en fonction du motif de l'acquisition.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location simple, aux encaissements de revenus de certains voyageurs et aux décaissements liés à certaines charges d'exploitation en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne certains de ses dérivés de change comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste «Autres éléments du résultat global» à l'état consolidé du résultat global consolidé. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste «Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que «Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie» jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste «Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie» sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ADMISSIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant ainsi qu'à certains dérivés de change afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste «Variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant et autres dérivés» au compte de résultat consolidé. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste «Carburant d'aéronefs».

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés comme prêts et créances ou aux passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.

Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS CLASSÉS COMME PRÊTS ET CRÉANCES

À chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés comme prêts et créances. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié seulement s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un «événement générateur de pertes»] et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif. Si une telle indication existe, ou si un actif doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif ou d'une UGT et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif ou à l'UGT. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Les critères suivants sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés :

GOODWILL

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel [au 30 avril] et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier. La dépréciation est calculée en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT [ou groupe d'UGT] à laquelle se rapporte le goodwill. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel [au 30 avril] soit individuellement ou au niveau de l'UGT, le cas échéant, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

En vertu des contrats de location simple pour des aéronefs et moteurs, la Société est tenue de maintenir ceux-ci en bon état et de suivre le plan d'entretien. La Société comptabilise l'obligation d'entretien des aéronefs et des moteurs loués en fonction du degré d'utilisation jusqu'au prochain entretien. L'obligation est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent. Selon le type d'entretien, le degré d'utilisation est déterminé en fonction des cycles, des heures de vol ou du passage du temps entre chaque entretien. L'excédent de l'obligation pour entretien sur les dépôts d'entretien aux bailleurs effectués et non réclamés est présenté dans le passif au poste « Provision pour remise en état des aéronefs loués ». Tous les travaux d'entretien effectués sur des moteurs d'aéronefs en vertu de contrats prévoyant une facturation en fonction du nombre d'heures de vol sont imputés aux charges d'exploitation dans le compte de résultat à mesure que les frais sont engagés.

AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. Certains membres du personnel non canadiens profitent aussi d'avantages postérieurs à l'emploi. La charge de retraite périodique nette pour ces régimes est calculée de façon actuarielle sur une base annuelle par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

Dans certaines juridictions, des indemnités de fin de contrat de travail doivent être versées lorsque la Société décide de mettre fin à l'emploi avant l'âge normal de départ à la retraite ou si un membre du personnel accepte de partir volontairement en échange de ces prestations. La Société comptabilise des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel actuels en vertu d'un régime formel détaillé sans possibilité de s'y soustraire, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail par suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

COMPTABILISATION DES REVENUS

La Société comptabilise les revenus lorsque le service est rendu et que les risques et avantages importants inhérents au service ont été transférés au client. Par conséquent, les revenus provenant du transport des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus provenant des voyagistes ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés au départ des passagers. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au moment de la réservation. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous la rubrique «Dépôts de clients et revenus différés».

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, de voyageur et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et la contrepartie versée pour ces services est répartie en fonction de la juste valeur relative de chaque livrable.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société a un certain nombre de régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres et réglées en trésorerie en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel en contrepartie d'instruments de capitaux propres de la Société ou de paiements réglés en trésorerie.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions liées à la performance], la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. La charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes, alors que la charge liée aux unités d'actions liées à la performance est évaluée en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'octroi ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Lors de l'exercice de ces instruments, toute contrepartie versée par des membres du personnel ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN TRÉSORERIE

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

RÉGIMES D'ACHAT D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

Note 3 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS IMPORTANTS

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservis par la Société. Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur recouvrable des différentes UGT et une analyse de sensibilité sont présentées à la note 12.

Les immobilisations corporelles sont amorties, compte tenu de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité estimée. Les aéronefs et leurs composantes constituent une sous-catégorie importante des immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est fonction de plusieurs hypothèses, notamment la période sur laquelle l'aéronef sera utilisé, le calendrier de renouvellement de la flotte et l'estimation de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composantes au moment de leur disposition prévue.

Des changements dans la durée d'utilité estimée et la valeur résiduelle des aéronefs pourraient influencer grandement la charge d'amortissement. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une baisse de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient dans des conditions de concurrence normales des parties consentantes et bien informées. La Société établit la juste valeur de ses instruments financiers dérivés en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon ce qui est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Société a un accès immédiat. La Société tient également compte de son propre risque de crédit ainsi que du risque de crédit de la contrepartie lors de la détermination de la juste valeur de ses instruments financiers dérivés selon qu'il s'agit d'actifs financiers ou de passifs financiers. Si le marché d'un instrument financier dérivé n'est pas actif, la Société établit la juste valeur par l'application de techniques d'évaluation, telle l'utilisation des informations disponibles sur des transactions portant sur des instruments identiques en substance, par l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres techniques, le cas échéant. La Société s'assure, dans la mesure du possible, d'intégrer les facteurs que des intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et que la technique d'évaluation est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers, dont entre autres le risque de crédit de la partie en cause.

PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour remise en état des aéronefs loués sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le renouvellement prévu de la flotte d'aéronefs, les conditions de retour des aéronefs loués, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour remise en état des aéronefs loués, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle pour lesquelles les actionnaires qui n'exercent pas le contrôle peuvent exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent sont reclassées au passif à leur valeur de rachat estimative, présumant ainsi l'exercice de leur option. Lorsqu'elle n'est pas prédéterminée selon une formule de calcul, cette valeur de rachat estimative est déterminée selon sa juste valeur. Le calcul de la juste valeur est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de la filiale. La juste valeur est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que la valeur actualisée des obligations connexes sont calculés à l'aide d'évaluations actuarielles. Ces évaluations actuarielles font appel à des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le coût et les obligations liés aux avantages du personnel futurs, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente au processus d'évaluation actuarielle. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

IMPÔTS ET TAXES

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

Note 4 MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Des normes publiées mais non encore entrées en vigueur sont présentées ci-dessous. La Société n'a pas adopté ces normes de façon anticipée.

IFRS 9 – INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, en publiant l'IFRS 9, *Instruments financiers*. L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues de même qu'une approche revue en profondeur de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les multiples règles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Cependant, dans le cadre de l'évaluation d'un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité sera présentée dans les autres éléments du résultat global [« AÉRG »] plutôt qu'à l'état du résultat.

L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues selon lequel les pertes de crédit attendues devront être comptabilisées en temps opportun. Plus précisément, les entités devront comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers, et comptabiliser en temps opportun les pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que de nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

L'application de l'IFRS 9 sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2018, et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 15 – PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 est une nouvelle norme qui énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et prévoit la présentation d'informations pertinentes et plus complètes. Le principe de base de l'IFRS 15 est qu'une entité doit comptabiliser ses revenus afin de refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. L'IFRS 15 remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que plusieurs interprétations relatives aux produits. L'application de l'IFRS 15 est obligatoire et sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2018, et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 16 – CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace l'IAS 17 *Contrats de location*. La location offre une source importante et flexible de financement pour de nombreuses entreprises. Toutefois, avec la norme actuelle, l'IAS 17, il est difficile d'obtenir une image précise des actifs et passifs liés aux contrats de location d'une entité. L'IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur, où la vaste majorité des actifs et passifs liés aux contrats de location sont comptabilisés à l'état de la situation financière. Pour le bailleur, pratiquement toutes les exigences comptables actuelles demeurent.

L'application de l'IFRS 16 est obligatoire et sera en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert à compter du 1^{er} novembre 2019, et l'application anticipée est permise dès l'application de la nouvelle norme IFRS 15 sur les revenus. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 sur ses états financiers.

Note 5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIDUCIE OU AUTREMENT RÉSERVÉS

Au 31 octobre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 254 311 \$ [310 883 \$ au 31 octobre 2015] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 84 270 \$, dont 46 450 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [101 216 \$ au 31 octobre 2015, dont 44 900 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 6 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

| | 2016 | 2015 |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Créances-clients | 39 571 | 68 695 |
| Sommes à recevoir de l'état | 15 262 | 23 400 |
| Autres montants à recevoir | 50 170 | 37 128 |
| | 105 003 | 129 223 |

Note 7 INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers, autres que les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit :

| | Valeur comptable | | | Total | Juste valeur |
|---|--|-------------------|---------------------------|----------------|----------------|
| | Actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | Prêts et créances | Autres passifs financiers | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Au 31 octobre 2016 | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 363 664 | — | — | 363 664 | 363 664 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés | 338 581 | — | — | 338 581 | 338 581 |
| Clients et autres débiteurs | — | 89 741 | — | 89 741 | 89 741 |
| Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués | — | 20 043 | — | 20 043 | 20 043 |
| Instruments financiers dérivés | | | | | |
| - Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant | 8 614 | — | — | 8 614 | 8 614 |
| - Autres instruments financiers dérivés liés aux devises | 2 208 | — | — | 2 208 | 2 208 |
| | 713 067 | 109 784 | — | 822 851 | 822 851 |
| Passifs financiers | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | — | — | 227 862 | 227 862 | 227 862 |
| Instruments financiers dérivés | | | | | |
| - Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant | 2 619 | — | — | 2 619 | 2 619 |
| - Autres instruments financiers dérivés liés aux devises | 13 878 | — | — | 13 878 | 13 878 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | — | — | 29 984 | 29 984 | 29 984 |
| | 16 497 | — | 257 846 | 274 343 | 274 343 |

| | Valeur comptable | | | | Juste valeur |
|---|--|-------------------|---------------------------|---------|--------------|
| | Actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | Prêts et créances | Autres passifs financiers | Total | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Au 31 octobre 2015 | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 336 423 | — | — | 336 423 | 336 423 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés | 412 099 | — | — | 412 099 | 412 099 |
| Clients et autres débiteurs | — | 105 823 | — | 105 823 | 105 823 |
| Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués | — | 16 530 | — | 16 530 | 16 530 |
| Instruments financiers dérivés | | | | | |
| - Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant | 180 | — | — | 180 | 180 |
| - Autres instruments financiers dérivés liés aux devises | 142 | — | — | 142 | 142 |
| | 748 844 | 122 353 | — | 871 197 | 871 197 |
| Passifs financiers | | | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | — | — | 312 964 | 312 964 | 312 964 |
| Instruments financiers dérivés | | | | | |
| - Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant | 17 953 | — | — | 17 953 | 17 953 |
| - Autres instruments financiers dérivés liés aux devises | 1 344 | — | — | 1 344 | 1 344 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | — | — | 32 800 | 32 800 | 32 800 |
| | 19 297 | — | 345 764 | 365 061 | 365 061 |

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant ou aux devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur du contrat.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle, celles assorties d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent, correspond à leur prix de rachat. Ce prix de rachat est soit basé sur une formule qui tient compte d'indicateurs financiers et non financiers soit sur la juste valeur des actions détenues, laquelle est déterminée en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés semblable à celui utilisé pour les tests de dépréciation du goodwill [voir note 12].

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

| | Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$ | Autres données observables [niveau 2] \$ | Données non observables [niveau 3] \$ | Total \$ |
|--|---|---|--|-------------|
| Au 31 octobre 2016 | | | | |
| Actifs financiers | | | | |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| - Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant | — | 8 614 | — | 8 614 |
| - Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises | — | 9 903 | — | 9 903 |
| | — | 18 517 | — | 18 517 |
| Passifs financiers | | | | |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| - Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant | — | 2 619 | — | 2 619 |
| - Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises | — | 18 739 | — | 18 739 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | — | — | 29 984 | 29 984 |
| | — | 21 358 | 29 984 | 51 342 |

| | Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$ | Autres données observables [niveau 2] \$ | Données non observables [niveau 3] \$ | Total \$ |
|--|---|---|--|-------------|
| Au 31 octobre 2015 | | | | |
| Actifs financiers | | | | |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| - Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant | — | 180 | — | 180 |
| - Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises | — | 25 393 | — | 25 393 |
| | — | 25 573 | — | 25 573 |
| Passifs financiers | | | | |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| - Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant | — | 17 953 | — | 17 953 |
| - Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés liés aux devises | — | 5 250 | — | 5 250 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | — | — | 32 800 | 32 800 |
| | — | 23 203 | 32 800 | 56 003 |

La variation des participations ne donnant pas le contrôle se présente comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|--|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 32 800 | 24 900 |
| Résultat net | 4 989 | 4 399 |
| Autres éléments du résultat global | 632 | 3 540 |
| Dividendes | (4 335) | (4 221) |
| Cession de filiales | (3 053) | — |
| Variation de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle | (1 049) | 4 182 |
| | 29 984 | 32 800 |

GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses dépenses et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liés aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les comptes clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 39 571 \$ au 31 octobre 2016 [68 695 \$ au 31 octobre 2015]. Les comptes clients sont composés d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2016 et 2015. Au 31 octobre 2016, environ 8 % [environ 3 % au 31 octobre 2015] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 75 % [environ 82 % au 31 octobre 2015] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services, principalement des hôteliers, la Société effectue des dépôts afin de bénéficier d'avantages, entre autres relativement au prix, à l'exclusivité et à l'allotement de chambres. Au 31 octobre 2016, ces dépôts totalisent 22 001 \$ [42 371 \$ au 31 octobre 2015]. Ces dépôts sont généralement compensés par les achats de nuitées dans ces hôtels. Le risque provient du fait que ces hôtels ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les nuitées entendues. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls hôteliers qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre d'hôtels et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 20 043 \$ au 31 octobre 2016 [16 530 \$ au 31 octobre 2015] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2016, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 21 277 \$ [21 587 \$ au 31 octobre 2015] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2016 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A1 [selon Standard & Poor's] ou P1 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2016.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2016:

| | Échéance de moins d'un an | Échéance de un à deux ans | Échéance de deux à cinq ans | Flux de trésorerie contractuels totaux | Valeur comptable totale |
|---|------------------------------|------------------------------|--------------------------------|---|----------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 227 862 | — | — | 227 862 | 227 862 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 4 984 | — | 25 000 | 29 984 | 29 984 |
| Instruments financiers dérivés | 21 344 | — | — | 21 344 | 21 358 |
| Total | 254 190 | — | 25 000 | 279 190 | 279 204 |

RISQUE DE MARCHÉ

RISQUE DE CHANGE

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses baux d'aéronefs et de moteurs, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 61 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 17 % des revenus est réalisé avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société conclut des contrats de change à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, pour l'achat et/ou la vente de devises, en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois, et ce, en conformité avec sa politique de gestion des risques de devises.

Les tableaux suivants résument la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

| Actif net (passif net) | Dollar américain \$ | Euro \$ | Livre sterling \$ | Dollar canadien \$ | Autres devises \$ | Total \$ |
|---|---------------------------|---------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------|
| 2016 | | | | | | |
| Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe | | | | | | |
| Euro | 9 356 | — | — | — | — | 9 356 |
| Livre sterling | (4 155) | 100 963 | — | 671 | — | 97 479 |
| Dollar canadien | (10 296) | (6 862) | 3 287 | — | (1 339) | (15 210) |
| Autres devises | (673) | 19 | — | (6) | 876 | 216 |
| Total | (5 768) | 94 120 | 3 287 | 665 | (463) | 91 841 |

| Actif net (passif net) | Dollar américain \$ | Euro \$ | Livre sterling \$ | Dollar canadien \$ | Autres devises \$ | Total \$ |
|---|---------------------------|--------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------|
| 2015 | | | | | | |
| Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe | | | | | | |
| Euro | (34 967) | — | (446) | (1 886) | 11 | (37 288) |
| Livre sterling | 97 | 238 | — | (215) | — | 120 |
| Dollar canadien | 8 839 | 2 974 | (3 868) | — | (220) | 7 725 |
| Autres devises | (333) | 102 | — | (18) | 1 884 | 1 635 |
| Total | (26 364) | 3 314 | (4 314) | (2 119) | 1 675 | (27 808) |

Au 31 octobre 2016, le produit de disposition des filiales Transat France et Tourgreece a été perçu en euros par une filiale du Royaume-Uni.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, si le dollar canadien avait varié de 1 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur ou inférieur de 3 199 \$ [1 307 \$ en 2015] alors que les autres éléments du résultat étendu auraient été inférieurs ou supérieurs de 3 085 \$ [2 213 \$ en 2015].

Au 31 octobre 2016, 37 % des besoins estimatifs de l'exercice 2016 étaient couverts par des dérivés de change [45 % des besoins estimatifs de l'exercice 2015 étaient couverts au 31 octobre 2015].

RISQUE DE VARIATION DES PRIX DU CARBURANT

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de contrats à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, dont l'échéance est généralement de moins dix-huit mois.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur ou supérieur de 6 170 \$ [3 322 \$ en 2015].

Au 31 octobre 2016, 48 % des besoins estimatifs de l'exercice 2016 étaient couverts par des instruments financiers dérivés liés au carburant [36 % des besoins estimatifs de l'exercice 2015 étaient couverts au 31 octobre 2015].

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de sa facilité de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été supérieur ou inférieur de 1 727 \$ [1 815 \$ en 2015].

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions.

La Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette/équité ajusté. Ce ratio se calcule en divisant la dette nette par les capitaux propres. La dette nette est égale à la somme de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location simple ajusté, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés]. Le montant des contrats de location simple ajustés correspond à la charge annualisée de loyers d'aéronefs multiplié par 5,0, coefficient utilisé dans le secteur. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location simple puisqu'elle ne considère pas les paiements contractuels résiduels, les taux d'actualisation implicites des contrats de location ou des taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables.

La stratégie de la Société est de maintenir un ratio dette/équité ajusté inférieur à 1. Le calcul du ratio dette/équité ajusté se résume comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Dette nette | | |
| Dette à long terme | — | — |
| Contrats de location simple ajustés | 679 065 | 494 295 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (363 664) | (336 423) |
| | 315 401 | 157 872 |
| Capitaux propres | 464 386 | 537 252 |
| Ratio dette / équité ajusté | 67,9% | 29,4% |

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autre un ratio d'endettement et un ratio de couverture des frais fixes. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. Au 31 octobre 2016, la Société respecte ces ratios. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Note 8 DÉPÔTS

| | 2016 | 2015 |
|---|--------|--------|
| | \$ | \$ |
| Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués | 20 043 | 16 530 |
| Dépôts auprès de fournisseurs | 22 001 | 42 371 |
| | 42 044 | 58 901 |
| Moins tranche récupérable à moins d'un an | 13 067 | 18 298 |
| | 28 977 | 40 603 |

Note 9 ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 31 octobre 2016, la Société a conclu la vente de ses activités de voyageur en France (Transat France) et en Grèce (Tourgreece) pour la somme de 63 428 € (93 254 \$) à la multinationale de tourisme TUI AG. Le prix pourrait être ajusté au moment de la clôture définitive des comptes et de la certification dans les 90 jours ouvrables suivant la vente, en raison d'un ajustement lié au fonds de roulement.

Au 31 octobre 2015, les activités de voyageur en France et en Grèce n'étaient pas identifiées comme étant des activités abandonnées, ni comme des actifs détenus en vue de la vente. Le 12 janvier 2016, la Société a annoncé la mise en place d'un processus visant à susciter des manifestations d'intérêt en provenance de tierces parties, pouvant éventuellement mener à la vente de certains actifs détenus par la Société à l'extérieur du Canada, soit ses opérations de voyageur en France et en Grèce. Ainsi, les états consolidés des résultats et du résultat global comparatifs ont été redressés afin de présenter le résultat net après impôts des activités abandonnées comme un seul montant, séparément des activités poursuivies. Sauf indication contraire, les notes afférentes aux états financiers consolidés présentent les montants liés aux activités poursuivies.

Un gain sur disposition de 49 692 \$, net des frais de transaction de 7 073 \$, a également été comptabilisé à l'état consolidé des résultats, et le prix de disposition de 93 254 \$, net de la trésorerie cédée, apparaît au tableau consolidé des flux de trésorerie.

Le résultat net lié aux activités abandonnées est entièrement attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société et se détaille comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|---|---------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | 685 780 | 668 418 |
| Charges d'exploitation et autres charges | 683 709 | 672 823 |
| Résultat lié aux activités opérationnelles | 2 071 | (4 405) |
| Charge (récupération) d'impôts sur le résultat | 1 677 | (2 050) |
| Résultat lié aux activités opérationnelles, net d'impôts | 394 | (2 355) |
| Gain sur cession des activités abandonnées | 49 692 | — |
| Perte de change réalisée liée à la cession des activités abandonnées | (854) | — |
| Gain réalisé sur les dérivés de change liés aux activités abandonnées | 540 | — |
| Résultat net lié aux activités abandonnées | 49 772 | (2 355) |
| Résultat par action tiré des activités abandonnées | | |
| De base | 1,35 | (0,06) |
| Dilué | 1,35 | (0,06) |

La variation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées se présente comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|---|------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 4 811 | (14 992) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (4 269) | (4 155) |
| Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | — | 815 |
| Variation nette des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées | 542 | (18 332) |

Les actifs et les passifs cédés en lien avec les activités abandonnées se détaillent comme suit :

| | 2016 |
|--|-----------------|
| | \$ |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (22 978) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés | (3 893) |
| Clients et autres débiteurs | (32 590) |
| Impôts sur le résultat à recevoir | (2 666) |
| Charges payées d'avance | (14 731) |
| Instruments financiers dérivés | (567) |
| Dépôts | (18 489) |
| Actifs d'impôt différé | (9 322) |
| Immobilisations corporelles | (9 229) |
| Goodwill | (31 255) |
| Immobilisations incorporelles | (18 869) |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 83 857 |
| Dépôts de clients et revenus différés | 38 701 |
| Autres passifs | 5 111 |
| Passifs d'impôt différé | 431 |
| Actif net cédé | (36 489) |
| Contrepartie reçue en espèces | 93 254 |
| Coûts de transaction réglés en espèces | (2 228) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie cédés | (22 978) |
| Flux de trésorerie générés par la cession des activités abandonnées | 68 048 |

Note 10 CESSIION D'UNE FILIALE

Le 1^{er} avril 2016, la Société a conclu la vente de sa filiale Travel Superstore, qui exploite le site web tripcentral.ca et 27 agences de voyages. La contrepartie totale en trésorerie s'est établie à 300 \$ et la valeur comptable des actifs nets cédés s'établissait à 1 312 \$, ce qui a donné lieu à un renversement des résultats non distribués de 169 \$ et une perte sur cession d'une filiale de 843 \$.

Note 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Flotte | Équipement d'aéronefs | Équipement et mobilier de bureau | Édifice et améliorations locatives | Total |
|--|----------------|--------------------------|-------------------------------------|--|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| <i>Coût</i> | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2015 | 303 925 | 88 893 | 64 943 | 46 939 | 504 700 |
| Ajouts | 35 524 | 8 884 | 5 035 | 3 676 | 53 119 |
| Dispositions et cessions de filiales | — | — | (11 362) | (16 423) | (27 785) |
| Radiations | — | — | (9 043) | (722) | (9 765) |
| Écart de change | — | — | (687) | — | (687) |
| Solde au 31 octobre 2016 | 339 449 | 97 777 | 48 886 | 33 470 | 519 582 |
| <i>Amortissement cumulé</i> | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2015 | 215 357 | 72 299 | 51 413 | 32 129 | 371 198 |
| Amortissement | 30 537 | 3 559 | 4 654 | 1 919 | 40 669 |
| Dispositions et cessions de filiales | — | — | (9 306) | (7 763) | (17 069) |
| Radiations | — | — | (9 043) | (722) | (9 765) |
| Écart de change | — | — | (410) | — | (410) |
| Solde au 31 octobre 2016 | 245 894 | 75 858 | 37 308 | 25 563 | 384 623 |
| Valeur comptable nette au 31 octobre 2016 | 93 555 | 21 919 | 11 578 | 7 907 | 134 959 |
| <hr/> | | | | | |
| | Flotte | Équipement d'aéronefs | Équipement et mobilier de bureau | Édifice et améliorations locatives | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| <i>Coût</i> | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2014 | 277 913 | 84 670 | 71 607 | 46 529 | 480 719 |
| Ajouts | 28 274 | 4 371 | 6 569 | 2 582 | 41 796 |
| Radiations | (2 262) | (148) | (14 103) | (2 511) | (19 024) |
| Écart de change | — | — | 870 | 339 | 1 209 |
| Solde au 31 octobre 2015 | 303 925 | 88 893 | 64 943 | 46 939 | 504 700 |
| <i>Amortissement cumulé</i> | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2014 | 191 703 | 70 036 | 58 703 | 31 717 | 352 159 |
| Amortissement | 25 916 | 2 411 | 6 234 | 2 753 | 37 314 |
| Radiations | (2 262) | (148) | (14 103) | (2 511) | (19 024) |
| Écart de change | — | — | 579 | 170 | 749 |
| Solde au 31 octobre 2015 | 215 357 | 72 299 | 51 413 | 32 129 | 371 198 |
| Valeur comptable nette au 31 octobre 2015 | 88 568 | 16 594 | 13 530 | 14 810 | 133 502 |

Note 12 GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | Goodwill | Logiciels | Marques de commerce | Listes de clients | Total |
|---|---------------|----------------|---------------------|-------------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| <i>Coût</i> | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2015 | 114 527 | 158 913 | 22 041 | 14 262 | 309 743 |
| Ajouts | — | 17 635 | — | — | 17 635 |
| Dispositions et cessions de filiales | (47 087) | (35 525) | — | — | (82 612) |
| Radiations et dépréciation | — | (124) | — | — | (124) |
| Écart de change | (3 541) | (84) | (1 791) | (2 043) | (7 459) |
| Solde au 31 octobre 2016 | 63 899 | 140 815 | 20 250 | 12 219 | 237 183 |
| <i>Amortissement cumulé et dépréciation cumulée</i> | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2015 | 15 000 | 101 950 | — | 13 403 | 130 353 |
| Amortissement | — | 8 591 | — | 775 | 9 366 |
| Dispositions et cessions de filiales | (15 000) | (15 484) | — | — | (30 484) |
| Radiations et dépréciation | 63 899 | (124) | 15 809 | — | 79 584 |
| Écart de change | — | (4) | — | (1 959) | (1 963) |
| Solde au 31 octobre 2016 | 63 899 | 94 929 | 15 809 | 12 219 | 186 856 |
| Valeur comptable nette au 31 octobre 2016 | — | 45 886 | 4 441 | — | 50 327 |

| | Goodwill | Logiciels | Marques de commerce | Listes de clients | Total |
|---|----------------|----------------|---------------------|-------------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| <i>Coût</i> | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2014 | 110 601 | 142 642 | 20 429 | 13 043 | 286 715 |
| Ajouts | — | 17 499 | — | — | 17 499 |
| Radiations | — | (1 877) | — | — | (1 877) |
| Écart de change | 3 926 | 649 | 1 612 | 1 219 | 7 406 |
| Solde au 31 octobre 2015 | 114 527 | 158 913 | 22 041 | 14 262 | 309 743 |
| <i>Amortissement cumulé et dépréciation cumulée</i> | | | | | |
| Solde au 31 octobre 2014 | 15 000 | 92 096 | — | 11 249 | 118 345 |
| Amortissement | — | 11 356 | — | 1 061 | 12 417 |
| Radiations | — | (1 877) | — | — | (1 877) |
| Écart de change | — | 375 | — | 1 093 | 1 468 |
| Solde au 31 octobre 2015 | 15 000 | 101 950 | — | 13 403 | 130 353 |
| Valeur comptable nette au 31 octobre 2015 | 99 527 | 56 963 | 22 041 | 859 | 179 390 |

TEST DE DÉPRÉCIATION 2016

Conformément aux méthodes comptables adoptées par la Société, les actifs intangibles à durée de vie indéterminée doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel au 30 avril et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier. La dépréciation est calculée en évaluant la valeur recouvrable de chaque actif, unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT. Si la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La charge de dépréciation d'actifs de 79 708 \$ est composée d'une dépréciation de goodwill de 63 899 \$ et d'une dépréciation de marques de commerce de 15 809 \$.

La valeur comptable totale du goodwill et des marques de commerce répartie à chaque UGT se présente comme suit :

| | 2016 | | 2015 | |
|---------------------------------|----------|---------------------|---------------|---------------------|
| | Goodwill | Marques de commerce | Goodwill | Marques de commerce |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Canada – Royaume-Uni – Pays-Bas | — | 4 441 | 67 537 | 22 041 |
| France | — | — | 21 016 | — |
| Autres * | — | — | 10 974 | — |
| Valeur comptable nette | — | 4 441 | 99 527 | 22 041 |

* UGT individuelles multiples

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La Société a effectué son test de dépréciation annuel au 30 avril 2016 afin de déterminer si la valeur comptable des marques de commerce était supérieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. La Société établit des prévisions de flux de trésorerie d'après les budgets annuels approuvés les plus récents et d'après les plans triennaux des activités pertinentes. Les prévisions de flux de trésorerie tiennent compte du risque lié à chaque actif, ainsi que des indicateurs économiques les plus récents. Les prévisions de flux de trésorerie pour une période supérieure à trois ans sont extrapolées selon des taux de croissance nuls. Les prévisions de flux de trésorerie utilisées tiennent également compte des incidences liées à la mise en œuvre de la stratégie intégrée de la Société en matière de distribution et de marque qui vise à déployer davantage la marque Transat, et ainsi diminuer l'utilisation certaines marques de commerce détenues par la Société.

À la suite de la mise en place de sa nouvelle plateforme de réservation qui favorise l'achat de sièges pour les voyageurs européens directement chez Air Transat plutôt que par le biais de sa filiale anglaise, la Société a conclu que la valeur recouvrable de la marque de commerce Canadian Air, déterminée en fonction de la valeur d'utilité, était inférieure à sa valeur comptable en raison d'une baisse des revenus et de la profitabilité générée par cette marque de commerce. Par conséquent, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 9 726 \$.

La mise en œuvre de la stratégie intégrée de la Société visant à déployer davantage la marque Transat résultera en l'abandon de la marque Vacances Tours Mont-Royal (« TMR ») que la Société utilise dans la vente de forfaits sud au départ du Canada. Puisque cette marque n'est plus utilisée, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 4 483 \$, qui correspond à sa valeur comptable.

Toujours dans la foulée de la mise en œuvre de la stratégie de la Société en matière de distribution et de marque qui vise à déployer davantage la marque Transat, la Société est en train de changer les bannières de ses agences détenues en propre Marlin Travel pour Voyages Transat. À la suite de ces changements, la Société a conclu que la valeur recouvrable de la marque de commerce Marlin Travel, déterminée en fonction de la valeur d'utilité, était inférieure à sa valeur comptable en raison d'une baisse des revenus et de la profitabilité générée par cette marque de commerce. Par conséquent, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 1 600 \$.

Au 30 avril 2016, les taux d'actualisation après impôts utilisés pour les tests de dépréciation des marques de commerce se situent entre 10,3 % et 18,0 % [10,3 % au 30 avril 2015].

Le 30 avril 2016, si le taux d'actualisation après impôts utilisé pour les tests de dépréciation avait été supérieur de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, une charge de dépréciation supplémentaire de 200 \$ aurait été requise.

Le 30 avril 2016, si les flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation avaient été inférieurs de 10 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, une charge de dépréciation supplémentaire de 300 \$ aurait été requise.

Au 31 octobre 2016, aucun indicateur ne porte à croire que les conclusions du test sur les marques de commerce pourraient être modifiées depuis le 30 avril 2016.

GOODWILL

La Société a effectué son test de dépréciation annuel au 30 avril 2016 afin de déterminer si la valeur comptable des UGT était supérieure à leur valeur recouvrable. La Société n'a relevé aucune dépréciation du goodwill à cette date.

Au 31 octobre 2016, des changements importants dans l'environnement dans lequel la Société exerce ses activités, tel que des hausses importantes de capacité sur les marchés où la Société exerce ses activités et de leurs effets sur les prix de vente et sur les coefficients d'occupation, de la volatilité des devises et des prix du carburant et de la détérioration récente des résultats de la saison d'été ont amené la direction à revoir les hypothèses de flux de trésorerie futurs et ainsi à effectuer un nouveau test de dépréciation. À la suite de ce test de dépréciation, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de son goodwill de 63 899 \$, correspondant au solde de goodwill de son unique UGT au 31 octobre 2016.

La valeur recouvrable est déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. La Société établit des prévisions de flux de trésorerie d'après les budgets annuels approuvés les plus récents et les plans triennaux des activités pertinentes. Les prévisions de flux de trésorerie tiennent compte du risque lié à chaque UGT, ainsi que des indicateurs économiques les plus récents. Les prévisions de flux de trésorerie pour une période supérieure à trois ans sont extrapolées selon des taux de croissance estimés qui ne dépassent pas les taux de croissance à long terme moyens des marchés visés.

Aux 30 avril 2016 et 31 octobre 2016, le taux d'actualisation après impôts utilisé pour les tests de dépréciation des différents UGT était de 10,1 % [10,3 % au 30 avril 2015]. Le taux de croissance perpétuel utilisé aux fins des tests de dépréciation s'établissait à 1 % [1 % au 30 avril 2015].

Au 31 octobre 2016, des changements raisonnables aux hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation de goodwill n'entraîneraient pas de charge de dépréciation additionnelle eu égard aux actifs.

Note 13 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

| | 2016 | 2015 |
|--|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Participation dans une entreprise associée - Caribbean Investments B.V. [«CIBV»] | 97 668 | 97 897 |
| Frais reportés, solde non amorti | 299 | 355 |
| Divers | 434 | 1 165 |
| | 98 401 | 99 417 |

La Société détient une participation de 35 % dans CIBV, qui exploite des hôtels au Mexique, en République dominicaine et à Cuba. La fin d'exercice de CIBV est le 31 décembre et la Société comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence en utilisant les résultats de la période de douze mois close le 30 septembre de chaque année.

La variation du placement dans CIBV se présente comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 97 897 | 83 949 |
| Quote-part du résultat net | 6 342 | 7 045 |
| Dividende reçu | (9 149) | (6 706) |
| Écart de conversion | 2 578 | 13 609 |
| | 97 668 | 97 897 |

Le tableau suivant présente les informations financières résumées de CIBV au 30 septembre:

| | 2016 | 2015 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| État de la situation financière : | | |
| Actif courant | 47 811 | 56 987 |
| Actif non courant | 386 903 | 375 441 |
| Passif courant | 46 795 | 49 619 |
| Passif non courant | 108 867 | 103 102 |
| Actif net de CIBV | 279 052 | 279 707 |
| Valeur comptable du placement dans CIBV (35% de l'actif net) | 97 668 | 97 897 |
| État du résultat global : | | |
| Revenus | 131 889 | 116 389 |
| Résultat net et résultat global | 18 120 | 20 129 |
| Quote-part du résultat net | 6 342 | 7 045 |

Note 14 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

| | 2016 | 2015 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Fournisseurs | 117 258 | 184 357 |
| Frais courus | 58 133 | 68 970 |
| Salaires et avantages du personnel à payer | 52 471 | 59 637 |
| Sommes à remettre à l'État | 14 949 | 9 892 |
| Participations ne donnant pas le contrôle [note 17] | 4 984 | 32 800 |
| | 247 795 | 355 656 |

Note 15 PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

| | \$ |
|---------------------------------|---------------|
| Solde au 31 octobre 2015 | 42 962 |
| Provisions supplémentaires | 19 192 |
| Montants imputés à la provision | (18 264) |
| Montants inutilisés repris | (3 029) |
| Solde au 31 octobre 2016 | 40 861 |
| Provisions courantes | 16 232 |
| Provisions non courantes | 24 629 |
| Solde au 31 octobre 2016 | 40 861 |

La provision pour remise en état des aéronefs loués est liée à l'obligation d'entretien des aéronefs loués et aux pièces de rechange utilisées par le transporteur aérien de la Société dans le cadre des contrats de location simple.

Note 16 DETTE À LONG TERME

Le 19 février 2016, la Société a renouvelé son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ pour les fins de ses opérations. Selon la nouvelle entente, qui vient à échéance en 2020, la Société peut augmenter le montant du crédit jusqu'à 100 000 \$, avec l'approbation des prêteurs. L'entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes de la Société, et ce sous réserve de certaines exceptions, et est aussi garantie par le nantissement de certaines valeurs mobilières des filiales européennes. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au taux préférentiel de l'institution financière, ou au TIOL (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime. Selon les termes des ententes, la Société est tenue de respecter certains critères et ratios financiers. Au 31 octobre 2016, tous les ratios et critères financiers étaient respectés et la facilité de crédit n'était pas utilisée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit, d'un crédit rotatif au montant de 75 000 \$ renouvelable annuellement, pour lequel la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2016, un montant de 66 220 \$ était utilisé [66 943 \$ au 31 octobre 2015] dont 46 450 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; ces lettres de crédit irrévocables sont détenues par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, les lettres de crédit émises pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction seront levées.

Note 17 AUTRES PASSIFS

| | 2016 | 2015 |
|--|---------|----------|
| | \$ | \$ |
| Avantages du personnel [note 23] | 40 400 | 39 265 |
| Avantages incitatifs reportés | 22 611 | 12 761 |
| Participations ne donnant pas le contrôle [note 7] | 29 984 | 32 800 |
| | 92 995 | 84 826 |
| Moins les participations ne donnant pas le contrôle incluses dans les Fournisseurs et autres créditeurs [note 14] | (4 984) | (32 800) |
| | 88 011 | 52 026 |

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

- a) L'actionnaire minoritaire de la filiale Jonview Canada Inc., qui est également un actionnaire de la Société, pourrait exiger que la Société achète les actions qu'il détient dans Jonview Canada Inc. à un prix égal à la juste valeur marchande. Le prix payé peut être réglé, au gré de la Société, en espèces ou par voie d'émission d'actions. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la juste valeur de cette option.
- b) L'actionnaire minoritaire de la filiale Trafictours Canada Inc. pourrait exiger que la Société achète les actions de Trafictours Canada Inc. qu'il détient à un prix égal à une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la juste valeur de cette option.

Note 18 CAPITAUX PROPRES

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

ACTIONS À DROIT DE VOTE VARIABLE DE CATÉGORIE A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles se voient conférer une voix par action de catégorie A, sauf i) si le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation excède 25 % du total des actions votantes émises et en circulation (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC), ou ii) si l'ensemble des voix exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A ou pour leur compte à une assemblée excède 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) de l'ensemble des voix qui peuvent être exprimées à cette assemblée.

Si l'un ou l'autre de ces seuils est dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action de catégorie A diminuera automatiquement, sans autre formalité. Pour la circonstance décrite en i) ci-dessus, les actions de catégorie A prises comme une catégorie ne peuvent pas donner plus de 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) du total des droits de vote rattachés au total des actions votantes émises et en circulation de la Société. Pour la circonstance décrite en ii) ci-dessus, les actions de catégorie A prises comme une catégorie pour une assemblée ne peuvent pas donner plus de 25 % (ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC) du nombre total des voix qui peuvent être exprimées à cette assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

ACTIONS A DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

| | Nombre d'actions | \$ |
|---------------------------------|------------------|---------|
| Solde au 31 octobre 2014 | 38 741 527 | 224 679 |
| Émission de la trésorerie | 145 310 | 973 |
| Rachat et annulation d'actions | (1 296 090) | (7 518) |
| Solde au 31 octobre 2015 | 37 590 747 | 218 134 |
| Émission de la trésorerie | 187 359 | 1 219 |
| Rachat et annulation d'actions | (978 831) | (5 680) |
| Exercice d'options | 59 890 | 577 |
| Solde au 31 octobre 2016 | 36 859 165 | 214 250 |

Le 10 avril 2015, la Société a annoncé avoir reçu les approbations réglementaires requises afin de procéder à une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités pour une période de 12 mois.

Conformément à son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités, la Société était autorisée à racheter aux fins d'annulation un maximum de 2 274 921 actions de catégorie A et d'actions de catégorie B, représentant approximativement 10 % du flottant des actions de catégorie A et des actions de catégorie B émises et en circulation.

Le 4 mars 2016, la Société a complété son programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités d'une durée de 12 mois lancé le 10 avril 2015; la Société a racheté jusqu'à cette date un total de 2 274 921 actions de catégorie B, pour une contrepartie au comptant de 16 531 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la Société a racheté 978 831 actions de catégorie B, pour une contrepartie au comptant de 7 107 \$.

Au 31 octobre 2016, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 2 476 020 et à 34 383 145 [1 410 985 et 36 179 762 au 31 octobre 2015].

RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION

Le régime de droits de souscription à l'intention des actionnaires [le «régime de droits»] donne aux porteurs d'actions de catégorie A et à ceux d'actions de catégorie B le droit d'acquérir, dans certaines circonstances, des actions additionnelles à un prix équivalant à 50 % de la valeur au marché au moment de l'exercice desdits droits. Le régime de droits est conçu de manière à donner au conseil d'administration le temps d'examiner des solutions de rechange, permettant ainsi aux actionnaires de recevoir la juste valeur intégrale pour leurs actions. Le régime de droits prendra fin le lendemain de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017, à moins qu'il soit résilié avant ladite assemblée.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

À l'assemblée annuelle tenue le 12 mars 2015, les actionnaires ont approuvé la mise en place d'une nouvelle réserve de 850 000 actions pouvant être émises en sus du solde restant dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. En vertu de ce régime, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 1 122 337 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. La période d'exercice des options ainsi que les critères de performance sont déterminés lors de chaque octroi. Les options octroyées entre le 14 janvier 2009 et le 31 octobre 2015 peuvent être exercées à raison de trois tranches de 33,33 % à compter de la mi-décembre de chaque année suivant l'octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Pour les options octroyées à partir du 1^{er} novembre 2015, l'acquisition des droits ne dépend plus de l'atteinte de critères de performance. Les options octroyées avant le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours de périodes de dix ans, tandis que celles octroyées après le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours d'une période de sept ans. Dans la mesure où les critères de performance établis lors de l'octroi auront été atteints, l'exercice de toute tranche d'options non acquise au cours de l'une des trois premières années suivant la date d'octroi en raison du fait que les critères de performance établis n'ont pas été atteints peut être reporté de trois ans.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

| | 2016 | | 2015 | |
|---|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|
| | Nombre d'options | Prix moyen pondéré \$ | Nombre d'options | Prix moyen pondéré \$ |
| Au début de l'exercice | 2 741 856 | 11,81 | 2 654 817 | 12,39 |
| Attribuées | — | — | 236 447 | 8,73 |
| Exercées | (59 890) | 6,68 | — | — |
| Annulées | (70 075) | 11,10 | (74 184) | 12,19 |
| Expirées | — | — | (75 224) | 22,34 |
| À la fin de l'exercice | 2 611 891 | 11,94 | 2 741 856 | 11,81 |
| Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice | 2 400 323 | 12,08 | 1 807 423 | 12,89 |

| Fourchette des prix d'exercice \$ | Options en circulation | | | Options pouvant être exercées | |
|-----------------------------------|--|-------------------------------|-----------------------|---|-----------------------|
| | Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2016 | Durée de vie moyenne pondérée | Prix moyen pondéré \$ | Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2016 | Prix moyen pondéré \$ |
| 6,01 à 7,48 | 1 009 856 | 5,7 | 6,69 | 1 009 856 | 6,69 |
| 8,73 à 11,22 | 447 374 | 3,7 | 10,13 | 329 825 | 10,63 |
| 12,25 à 12,49 | 667 041 | 3,8 | 12,36 | 573 022 | 12,34 |
| 19,24 à 24,78 | 396 414 | 2,2 | 20,84 | 396 414 | 20,84 |
| 37,25 | 91 206 | 0,5 | 37,25 | 91 206 | 37,25 |
| | 2 611 891 | 4,2 | 11,94 | 2 400 323 | 12,08 |

CHARGE DE RÉMUNÉRATION LIÉE AU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société n'a attribué aucune [236 447 en 2015] options d'achat d'actions à ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution. Les hypothèses utilisées et la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution se présentent comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|---|------|---------|
| Taux d'intérêt sans risque | — | 1,33% |
| Durée de vie prévue | — | 4 ans |
| Volatilité prévue | — | 58,2% |
| Rendement de l'action | — | — |
| Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution | — | 3,52 \$ |

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 401 \$ [1 110 \$ en 2015] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE

Des unités d'actions liées à la performance [«UAP»] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions liées à la performance à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, chaque haut dirigeant admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAP. Les UAP consistent en l'octroi d'un nombre d'unités qui correspond à un pourcentage du salaire de base du participant, divisé par la juste valeur marchande des actions de catégorie B à la date d'octroi. Une fois acquises, les UAP donnent au participant le droit de recevoir un nombre d'actions équivalent ou un paiement en espèces, au gré de la Société. Les UAP octroyées deviennent acquises à raison de trois tranches de 16,67 % à la mi-décembre de chacune des trois années suivant l'octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les 50% restantes des UAP octroyées deviennent acquises à la mi-décembre trois ans suivant leur octroi, pourvu que le participant soit toujours employé par la Société.

Au 31 octobre 2016, le nombre d'UAP attribué s'élevait à 168 794. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 520 \$ [551 \$ en 2015] relativement à son régime d'unités d'actions liées à la performance.

RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. À l'assemblée annuelle tenue le 12 mars 2015, les actionnaires ont approuvé la mise en place d'une nouvelle réserve de 525 000 actions pouvant être émises en sus du solde restant dans le cadre du régime. En vertu du régime, au 31 octobre 2016, la Société était autorisée à émettre un maximum de 309 677 actions de catégorie B. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions de catégorie B pendant les cinq jours de négociation précédant l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 187 359 actions de catégorie B [145 310 actions de catégorie B en 2015] pour un montant de 1 219 \$ [973 \$ en 2015] en vertu du régime d'achat d'actions.

RÉGIME D'INCITATION À L'ACTIONNARIAT ET À L'ACCUMULATION DE CAPITAL

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions de catégorie B dont le prix de souscription global correspond à un montant de 30 % ou 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues à l'employé admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 189 \$ [166 \$ en 2015] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

RÉGIME D'INCITATION À L'ACTIONNARIAT PERMANENT

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions de catégorie B dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 242 \$ [231 \$ en 2015] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Des unités d'actions différées [«UAD»] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu de ce régime, chaque administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2016, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 190 611 [146 641 au 31 octobre 2015]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 55 \$ [224 \$ en 2015] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS AVEC RESTRICTIONS

Des unités d'actions avec restrictions [«UAR»] sont attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAR.

Au 31 octobre 2016, le nombre d'UAR attribué s'élevait à 1 098 377 [815 249 au 31 octobre 2015]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société a comptabilisé un renversement de la charge de rémunération de 977 \$ [une charge de rémunération de 1 428 \$ en 2015] relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|---|----------|---------|
| [en milliers, sauf les montants par action] | \$ | \$ |
| NUMÉRATEUR | | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires | (41 748) | 42 565 |
| Résultat net lié aux activités abandonnées | 49 772 | (2 355) |
| Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires | (91 520) | 44 920 |
| DÉNOMINATEUR | | |
| Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation | 36 899 | 38 442 |
| Effet des titres dilutifs | | |
| Options d'achat d'actions | — | 116 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action | 36 899 | 38 558 |
| Résultat par action | | |
| De base | (1,13) | 1,11 |
| Dilué | (1,13) | 1,10 |
| Résultat par action tiré des activités poursuivies | | |
| De base | (2,48) | 1,17 |
| Dilué | (2,48) | 1,16 |

Étant donnée la perte enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, les 2 611 891 options d'achat d'actions en circulation [1 672 110 en 2015] ont été exclues du calcul puisque le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Société.

Note 19 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES CHARGES

SALAIRES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

| | 2016 | 2015 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et autres avantages du personnel | 343 321 | 336 017 |
| Avantages à long terme du personnel [note 23] | 2 657 | 2 602 |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions | 921 | 1 661 |
| | 346 899 | 340 280 |

AMORTISSEMENTS

| | 2016 | 2015 |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Immobilisations corporelles | 40 669 | 35 515 |
| Immobilisations incorporelles amortissables | 9 366 | 9 959 |
| Autres actifs | 243 | 583 |
| Avantages incitatifs reportés | (240) | (240) |
| | 50 038 | 45 817 |

Note 20 ÉLÉMENTS SPÉCIAUX

Les éléments spéciaux incluent la charge de restructuration, les paiements forfaitaires liés à des conventions collectives et les autres éléments inhabituels importants. Durant l'exercice terminé le 31 octobre 2016, des paiements forfaitaires liés au renouvellement de la convention collective avec les agents de bord de 7 263 \$ ont été comptabilisés, auxquels s'ajoute une charge de restructuration de 6 562 \$, principalement composée de prestations de cessation d'emploi en lien avec la fermeture de centres d'appels et d'un voyageur situé aux Pays-Bas, dont un montant de 5 919 \$ était impayé au 31 octobre 2016 et inclus dans les crédettes et charges à payer.

Note 21 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

| États des résultats consolidés | 2016 | 2015 |
|---|-----------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Exigibles | | |
| Impôts sur le résultat exigibles | (16 555) | 13 951 |
| Ajustement des impôts à payer pour les exercices antérieurs | (633) | 90 |
| | (17 188) | 14 041 |
| Différés | | |
| Liés aux différences temporelles | 6 345 | (1 628) |
| Charge d'impôt sur le résultat | (10 843) | 12 413 |

L'impôt enregistré sur les autres éléments du résultat global est comme suit :

| États du résultat global consolidés | 2016 | 2015 |
|--|----------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Différés | | |
| Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie | (4 589) | 1 506 |
| Variation des régimes à prestations définies – Perte actuarielle sur l'obligation | (870) | 101 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat global | (5 459) | 1 607 |

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

| | 2016 | | 2015 | |
|--|--------|----------|-------|---------|
| | % | \$ | % | \$ |
| Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi | 26,9 | (26 194) | 26,9 | 16 605 |
| Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit : | | | | |
| Effet des écarts de taux d'imposition nationaux et étrangers | 3,4 | (3 347) | (5,6) | (3 450) |
| Éléments non déductibles | (19,3) | 18 809 | 1,6 | 1 018 |
| Décomptabilisation d'un actif d'impôt futur | (0,9) | 824 | — | (2) |
| Ajustements d'exercices antérieurs | 0,8 | (787) | (2,9) | (1 785) |
| Incidence découlant de changements de taux | 0,1 | (86) | — | 33 |
| Autres | 0,1 | (62) | — | (6) |
| | 11,1 | (10 843) | 20,0 | 12 413 |

Les taux d'impositions prévus par la loi applicable ont été de 26,9% pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015. Le taux d'imposition applicable de la Société correspond au taux combiné canadien (fédéral et Québec) applicable.

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé étaient comme suit :

| | États de la situation financière consolidés | | États des résultats consolidés | |
|--|--|---------|-----------------------------------|---------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Pertes d'impôt différé | 112 | 7 041 | (128) | (1 548) |
| Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des: | | | | |
| Immobilisations corporelles et logiciels | (13 537) | (9 599) | (2 001) | (2 156) |
| Immobilisations incorporelles, moins les logiciels | 922 | (1 469) | 4 735 | (751) |
| Instruments financiers dérivés | 1 804 | 1 201 | (5 045) | 1 316 |
| Autres actifs financiers et autres actifs | 953 | 1 901 | (948) | 1 713 |
| Provisions | 8 288 | 11 115 | (3 293) | 4 006 |
| Avantages du personnel | 10 868 | 10 686 | 68 | 38 |
| Autres passifs financiers et autres passifs | 657 | 451 | 267 | (990) |
| Actifs nets d'impôt différé | 10 067 | 21 327 | (6 345) | 1 628 |

Les modifications dans les actifs nets d'impôt différé sont les suivantes :

| | 2016 | 2015 |
|--|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 21 327 | 17 706 |
| Constatés à l'état des résultats consolidés en tant qu'activités poursuivies | (6 345) | 1 628 |
| Constatés à l'état des résultats consolidés en tant qu'activités abandonnées | (1 246) | 2 775 |
| Constatés dans les autres éléments de l'état du résultat global consolidé en tant qu'activités poursuivies | 5 459 | (1 607) |
| Constatés dans les autres éléments de l'état du résultat global consolidé en tant qu'activités abandonnées | (81) | 797 |
| Cession des activités abandonnées | (9 502) | — |
| Autres | 455 | 28 |
| | 10 067 | 21 327 |

Les actifs d'impôt différé se détaillent comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs d'impôt différé | 15 055 | 32 939 |
| Passifs d'impôt différé | (4 988) | (11 612) |
| Actifs nets d'impôt différé | 10 067 | 21 327 |

Au 31 octobre 2016, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres déductions fiscales pour lesquelles une moins-value a été comptabilisée, et qui serviront à réduire les résultats imposables futurs de certaines filiales au Mexique totalisaient 87 451 MXP (6 191 \$) [85 585 MXP (6 840 \$) au 31 octobre 2015]. Ces pertes et déductions viennent à échéance au cours des années 2020 et subséquentes.

La Société n'a constaté aucun passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères et de son entreprise associée puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger. Au 31 octobre 2016, il n'y a aucune différence temporelle imposable pour laquelle aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé.

Note 22 OPÉRATIONS ET SOLDES ENTRE APPARENTÉS

Les états financiers consolidés incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et entreprise associée de la Société se détaillent comme suit :

| | Pays d'incorporation | % détenu | |
|---|------------------------|----------|-------|
| | | 2016 | 2015 |
| Air Transat A.T. inc. | Canada | 100,0 | 100,0 |
| Transat Tours Canada inc. | Canada | 100,0 | 100,0 |
| Transat Distribution Canada inc. | Canada | 100,0 | 100,0 |
| Jonview Canada Inc. | Canada | 80,1 | 80,1 |
| Travel Superstore inc. [note 10] | Canada | — | 64,6 |
| The Airline Seat Company Ltd. | Royaume Uni | 100,0 | 100,0 |
| Air Consultants France S.A.S. | France | 100,0 | — |
| Transat France S.A.S. [note 9] | France | — | 99,7 |
| Tourgreece Tourist Enterprises S.A. [note 9] | Grèce | — | 100,0 |
| Air Consultant Europe B.V. | Pays-Bas | 100,0 | 100,0 |
| Caribbean Investments B.V. | Pays-Bas | 35,0 | 35,0 |
| Caribbean Transportation Inc. | Barbade | 70,0 | 70,0 |
| CTI Logistics Inc. | Barbade | 70,0 | 70,0 |
| Sun Excursion Caribbean Inc. | Barbade | 70,0 | 70,0 |
| Servicios y Transportes Punta Cana S.R.L. | République dominicaine | 70,0 | 70,0 |
| Turissimo Carribe Excusiones Dominican Republic C por A | République dominicaine | 70,0 | 70,0 |
| Turissimo Jamaica Ltd. | Jamaïque | 70,0 | — |
| Traffictours de Mexico S.A. de C.V. | Mexique | 70,0 | 70,0 |
| Promotura Turistica Regiona S.A. de C.V. | Mexique | 100,0 | 100,0 |

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des opérations avec son entreprise associée. Ces opérations sont effectuées dans des conditions de pleine concurrence. Les opérations importantes se détaillent comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|---|--------|--------|
| | \$ | \$ |
| Coûts liés à la prestation de services touristiques | 32 250 | 17 914 |

Les soldes en cours auprès de notre entreprise associée se détaillent comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|-----------------------------------|------|------|
| | \$ | \$ |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 869 | 256 |

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit le président et chef de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|--|-------|-------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et autres avantages du personnel | 3 235 | 4 562 |
| Avantages à long terme du personnel | 1 055 | 974 |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions | 605 | 1 022 |

Note 23 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés.

ENTENTES À PRESTATIONS DÉFINIES ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 46 450 \$ [voir note 5]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies et de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages sont liés aux indemnités de fin de carrière pour les filiales Transat France et Tourgreece, qui ont été cédées le 31 octobre 2016 [voir note 9]. La valeur de l'obligation liée aux autres avantages incluse aux états consolidés de la situation financière est donc nulle au 31 octobre 2016 :

| | Avantages de retraite | | Autres avantages | | Total | |
|---|-----------------------|---------------|------------------|--------------|---------------|---------------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice | 35 327 | 33 912 | 3 938 | 1 960 | 39 265 | 35 872 |
| Coût des services rendus | 1 212 | 1 204 | 296 | 625 | 1 508 | 1 829 |
| Coûts financiers | 1 445 | 1 398 | 85 | 76 | 1 530 | 1 474 |
| Prestations versées | (814) | (799) | — | — | (814) | (799) |
| Pertes (gains) d'expérience | 3 191 | (629) | — | — | 3 191 | (629) |
| Perte actuarielle sur l'obligation | 39 | 241 | 517 | 1 267 | 556 | 1 508 |
| Incidence des fluctuations de taux de change | — | — | 67 | 10 | 67 | 10 |
| Cession de filiales | — | — | (4 903) | — | (4 903) | — |
| Valeur actuelle des obligations à la fin de l'exercice | 40 400 | 35 327 | — | 3 938 | 40 400 | 39 265 |

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre. Les coûts liés aux autres avantages sont inclus dans les activités abandonnées aux états consolidés des résultats:

| | Avantages de retraite | | Autres avantages | | Total | |
|---|-----------------------|--------------|------------------|------------|--------------|--------------|
| | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | 2015 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Coût des services rendus | 1 212 | 1 204 | 296 | 625 | 1 508 | 1 829 |
| Intérêts débiteurs | 1 445 | 1 398 | 85 | 76 | 1 530 | 1 474 |
| Total des coûts au titre des avantages de retraite | 2 657 | 2 602 | 381 | 701 | 3 038 | 3 303 |

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des ententes de retraite de type à prestations déterminées au 31 octobre 2016:

| | \$ |
|-------------------------|---------------|
| Un an et moins | 847 |
| Entre un an et cinq ans | 9 500 |
| Entre cinq et 10 ans | 12 324 |
| Entre 10 et 15 ans | 11 590 |
| Entre 15 et 20 ans | 10 140 |
| | 44 401 |

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 12,6 ans au 31 octobre 2016.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|--|------|------|
| | % | % |
| Obligation au titre des avantages de retraite | | |
| Taux d'actualisation | 3,25 | 4,00 |
| Taux de croissance des gains admissibles | 2,75 | 2,75 |
| Coût des avantages de retraite | | |
| Taux d'actualisation | 4,00 | 4,00 |
| Taux de croissance des gains admissibles | 2,75 | 2,75 |

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

| | Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 | Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2016 |
|--|---|--|
| | \$ | \$ |
| Augmentation (diminution) | | |
| Taux d'actualisation | (9) | (1 248) |
| Taux de croissance des gains admissibles | 11 | 52 |

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous la rubrique « autres passifs » :

| | 2016 | 2015 |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs du régime à la juste valeur | — | — |
| Obligation au titre des prestations constituées | 40 400 | 35 327 |
| Déficit des avantages de retraite | 40 400 | 35 327 |

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit :

| | \$ |
|------------------------|----------------|
| Gains (pertes) | |
| 31 octobre 2014 | (7 831) |
| Pertes actuarielles | (879) |
| Impôts sur le résultat | 342 |
| 31 octobre 2015 | (8 368) |
| Pertes actuarielles | (3 747) |
| Impôts sur le résultat | 1 051 |
| Activités abandonnées | 1 160 |
| 31 octobre 2016 | (9 904) |

RÉGIMES DE RETRAITES À COTISATIONS DÉFINIES

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 10 534 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 [9 400 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015].

Note 24 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société loue des aéronefs, des immeubles, du matériel roulant, des systèmes de communication et des locaux relativement à la vente de voyages. Les paiements de loyers minimums futurs en vertu de contrats de location simple non résiliables sont comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Un an et moins | 168 975 | 161 702 |
| Plus d'un an à cinq ans | 415 317 | 425 023 |
| Plus de cinq ans | 107 549 | 88 660 |
| | 691 841 | 675 385 |

La charge de loyer s'est établie à 160 659 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 [123 683 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015].

AUTRES ENGAGEMENTS

La Société a aussi des obligations d'achat, en vertu de divers contrats, effectuées dans le cours normal des affaires. La diminution des obligations d'achat est due à la disposition de la filiale Transat France. Les obligations d'achat sont comme suit :

| | 2016 | 2015 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Un an et moins | 109 845 | 200 505 |
| Plus d'un an à cinq ans | — | 84 373 |
| Plus de cinq ans | — | — |
| | 109 845 | 284 878 |

LITIGES

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de causes individuelles est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société.

AUTRES

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisées par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte. Par ailleurs, la déductibilité fiscale des pertes que la Société a déclarées au cours des exercices passés avec les placements dans des PCAA a été remise en question par les autorités fiscales et des avis de cotisation ont été reçus à cet effet au cours de l'exercice. Cette situation, qui pourrait entraîner une charge d'environ 16 200 \$, n'est pas provisionnée puisque la Société a l'intention de se défendre vigoureusement et croit fermement posséder suffisamment de faits et d'arguments pour conclure que la décision finale lui sera probablement favorable. Cependant, cette situation a entraîné un déboursé de 15 100 \$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015. Ce montant est comptabilisé comme impôt à recevoir aux 31 octobre 2016 et 2015.

Note 25 GARANTIES

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location simple, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 5, 7, 16, 23 et 24 des états financiers fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. Ces baux viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2034. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

CONTRATS DE CAUTIONNEMENT

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2016, le montant total de ces garanties s'élevait à 721 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2016, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

FACILITÉ DE CRÉDIT IRRÉVOCABLE NON GAGÉE PAR DES DÉPÔTS

La Société dispose d'une facilité de cautionnement renouvelable annuellement au montant de 35 000 \$. En vertu de cette entente, la Société peut faire émettre des contrats de cautionnement d'une durée maximale de trois ans. Au 31 octobre 2016, un montant de 17 723 \$ était utilisé en vertu de cette facilité.

Note 26 INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités poursuivies principalement en Amérique. Le produit des activités ordinaires ainsi que les actifs non courant hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.